

Association Suisse d'Assurances ASA

04.12.2003 - 13:36 Uhr

ASA: Carambolage monstre - bilan provisoire des assureurs privés

Zurich (ots) -

Le carambolage monstre survenu sur l'autoroute A1 début novembre a causé des dommages matériels pour un montant nettement supérieur à 1 million de francs. Les dommages corporels auront un coût encore plus élevé. L'ampleur et la complexité de cet événement ont incité les assureurs privés à élaborer ensemble des solutions pragmatiques.

Dans la nuit du 5 au 6 novembre 2003, un carambolage monstre s'est produit, par un épais brouillard, sur les deux voies de l'autoroute A1 à proximité de Niederbipp, impliquant quelque 70 véhicules. Bilan : plus de 90 blessés et un tué. L'ampleur et la complexité de cet événement ont incité les dix assureurs automobile concernés à rechercher ensemble des solutions pragmatiques. Ils entendent garantir un règlement rapide du sinistre et épargner aux victimes et aux assureurs d'interminables discussions portant sur des questions de responsabilité civile.

Les dommages matériels, calculés sur la base de la valeur actuelle, dépassent sensiblement le million de francs. Plus de la moitié des véhicules impliqués sont couverts par une assurance casco complète. Les dommages subis par ces véhicules ont été ou seront remboursés par l'assureur casco concerné. Les dommages subis par les autres véhicules seront réglés directement par leur assureur RC. Cette solution vaut également pour les frais de remorquage ou les véhicules de remplacement. Les assureurs n'exerceront pas de recours mutuels en ce qui concerne les dommages matériels.

Pour l'heure, il n'est pas encore possible d'évaluer l'ampleur des dommages corporels. Mais une chose est sûre : leur montant sera largement plus élevé que celui des dommages matériels. Dans le cas des dommages corporels, la situation est plus complexe : outre les assureurs RC, les assureurs sociaux et les assureurs privés contre les accidents sont aussi concernés. Les assureurs recherchent ici aussi des solutions pragmatiques et aussi simples que possible, dans l'intérêt des victimes.

Le présent communiqué de presse est disponible sur www.svv.ch.

Contact:

Beat Krieger
Association Suisse d'Assurances
Tel.: +41-(0)1-208'28'72

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100469792> abgerufen werden.